

LES
ATROCITÉS POLONAISES
EN
GALICIE UKRAINIENNE

NOTE TÉLÉGRAMME

ADRESSÉE PAR

MM. Voldemar TEMNYTSKY

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE

ET

Joseph BOURATCHINSKI

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA JUSTICE DU TERRITOIRE OCCIDENTAL
DE LA RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE

à M. CLEMENCEAU

PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

BUREAU UKRAINIEN
PARIS
1919

Le 29 juillet 1919.

Le Conseil Suprême de la Conférence de la Paix a, par sa résolution du 25 juin 1919, autorisé le Gouvernement de la République Polonaise à occuper militairement une grande partie du terrain de la région occidentale de la République Démocratique Ukrainienne, c'est-à-dire : la Galicie Orientale jusqu'à la rivière Zbrutch. Le but de cette résolution était, d'après ses propres termes « de garantir les personnages et les biens de la population paisible de Galicie Orientale, contre les dangers que leur font courir les bandes bolchevistes ». Le Conseil Suprême des Puissances Alliées et Associées a décidé d'autoriser les forces de la République Polonaise à poursuivre leurs opérations jusqu'à la rivière Zbrutch.

Les soussignés, représentants plénipotentiaires du Gouvernement légal et élu par le peuple Ukrainien, protestent solennellement contre cette décision qui abolit le principe de la libre disposition des peuples, viole d'une manière inique la souveraineté de la République Démocratique Ukrainienne sur son propre territoire et livre le peuple ukrainien de la Galicie Orientale, libéré d'un long esclavage, à la merci de l'impérialisme éhonté polonais, aux horreurs du régime sans contrôle des autorités polonaises, et aux brutalités de la soldatesque polonaise. En alléguant les motifs sur lesquels s'appuie la décision du 25 juin, le Conseil Suprême est en contradiction évidente avec le

principe de libre disposition des peuples et le principe de la démocratie annoncé dans les quatorze points bien connus de M. le Président Wilson et acceptés par toutes les Puissances Alliées comme programme de la Paix.

La Galicie Orientale, c'est-à dire le pays situé entre les rivières San et Wislock à l'Ouest, et Zbrutch à l'Est, est, d'après son ethnographie et son histoire, un territoire ukrainien dans lequel les Polonais, ainsi que le constatent des statisticiens, des savants et des géographes polonais (prof. Buzek, prof. Romer, prof. Pilat) forment, même avec les Juifs, une minorité tout-à-fait insignifiante et surtout si on défalque la population Juive. Cette contrée a constitué jusqu'au milieu du xiv^e siècle, un état ukrainien indépendant, d'abord principauté, puis royaume avec les capitales : Peremychl, Halytch, Léopol et même après sa conquête par le roi Polonais Casimir, elle forma jusqu'en 1772, dans le royaume de la Pologne, une unité à part sous le nom de Palatinat Ruthénien.

Le peuple Ukrainien de la Galicie n'a jamais consenti à son annexion au royaume de Pologne, tout au contraire, il se leva à plusieurs reprises pour lutter contre l'oppression polonaise et pour la reconstitution de son Etat, lorsque la Galicie fut incorporée à l'Autriche. La dynastie des Habsbourg, pour satisfaire les désirs de la noblesse polonaise, a établi une suprématie artificielle de la minorité polonaise sur la majorité ukrainienne, c'est pourquoi la Galicie Orientale qui a toujours été ukrainienne a pris un air artificiellement polonais et le peuple ukrainien a été livré aux Polonais. Ce peuple, depuis la diète de Kromierych en 1848, jusqu'à la diète viennoise de 1918, n'a cessé de

réclamer la souveraineté sur son territoire et le partage de la Galicie en deux parties : la partie occidentale polonaise et la partie orientale ukrainienne dont chacune formerait une unité indépendante l'une de l'autre.

. . .

Quand, à la fin du mois d'octobre 1918, la monarchie Austro-Hongroise se désagrégea, la Galicie Orientale, agissant de concert avec les autres territoires ukrainiens ethnographiques de l'ancienne monarchie austro-hongroise, proclama son indépendance et sa souveraineté dans l'assemblée constitutive provisoire qui se réunit le 10 octobre 1918 à Léopol et constitua un gouvernement qui avait étendu son pouvoir sur tout le pays dès le 1^{er} novembre 1918. Ce gouvernement assura, conformément aux principes constitutionnels publiés, complète autonomie culturelle et confessionnelle aux minorités nationales polonaises et juives. Le Parlement provisoire de la Région Occidentale et le Conseil National Ukrainien, conformément aux lois encore en vigueur à cette époque, promulguèrent des lois nouvelles au fur et à mesure des besoins et exercèrent un contrôle sévère sur les opérations et sur les actions du gouvernement. Ce Conseil National Ukrainien promulga entre autres, le 15 avril 1919, la loi sur les élections à la diète locale de la Galicie Orientale, qui donnait à toutes les minorités, sans en excepter les Polonais, un nombre de représentants proportionnel au chiffre de leur population; il promulgua aussi une loi foncière (système des cadres) qui, sans porter atteinte au système de l'exploitation des terres alors existant et prenant pour base la

propriété privée, devait assurer au pays la paix sociale, au moyen du partage des grandes propriétés, entre les paysans qui n'avaient pas du tout de terre ou qui n'en avaient pas assez.

Le Conseil National Ukrainien, en sa qualité de corps législatif de la Région Occidentale Ukrainienne, proclama ensuite, par la décision du 3 janvier 1919, l'union de tous les territoires ukrainiens de l'ancienne Autriche-Hongrie, avec la République Démocratique Ukrainienne de l'ancienne Russie, laquelle y donna son assentiment. Les territoires ethnographiques ukrainiens de l'ancienne Russie et de l'ancienne Autriche-Hongrie forment un Etat qui a pris le nom de « République Démocratique Ukrainienne. »

De toutes les minorités de la Galicie Orientale, il n'y a que les Polonais qui se sont opposés au droit de libre disposition exercé par la nation ukrainienne sur son propre territoire pour former un Etat indépendant. Ils ont fomenté une révolte. Ne formant pas plus d'un cinquième de la population du pays, ils n'ont pas le droit de la gouverner et, s'ils ont eu ce droit, ils y ont renoncé formellement, en faveur du gouvernement russe, pendant l'occupation russe de la Galicie Orientale en 1914. En convenant que ce pays n'a jamais été et n'est pas un pays polonais, la Pologne est venue aider militairement les sujets polonais de la région occidentale de la République Démocratique Ukrainienne et, c'est uniquement par sa faute, qu'en Galicie Orientale, s'est engagée une lutte terrible et sans pitié. Il est donc clair que cette guerre porte tous les signes d'un impérialisme insatiable de la part des Polonais, tandis que de la part des Ukrai-

niens, elle apparaît comme une défense justifiée contre l'assaut armé, brutal et sans merci des Polonais.

Le Gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne, confiant dans les principes publiés par le Président Wilson et dans la justice des décisions du Conseil Suprême de la Conférence de la Paix, envoya une Délégation à Paris, pour demander au nom de la République Démocratique Ukrainienne et du peuple Ukrainien, la reconnaissance de la République Ukrainienne comme indépendante et souveraine sur le territoire Ukrainien indubitablement ethnographique.

Le Conseil Suprême a trompé tous les espoirs mis dans son impartialité en autorisant par sa décision du 25 juin 1918 les Polonais, et, par le fait même, l'armée polonaise, d'occuper jusqu'à la rivière Zbrutch et de pacifier la Galicie Orientale. Le Conseil Suprême a accordé cette autorisation, convaincu que l'occupation de la Galicie Orientale par l'armée polonaise garantirait les personnes et les biens de la population paisible de la Galicie Orientale contre les atrocités des bandes bolchevistes. Cette argumentation est tout-à-fait contredite par le véritable état des choses et prouve que les Polonais n'ont dû livrer au Conseil Suprême que des informations fausses et altérées à dessein sur la situation en Galicie Orientale.

Étant donné ce fait, nous affirmons en prenant sur nous la responsabilité personnelle de tout ce que nous disons ici, non seulement devant l'histoire, mais aussi devant chaque tribunal impartial, que, pendant tout le temps du régime des autorités Ukrainiennes en Galicie Orientale il n'y a point eu de bandes bolchevistes, pas plus que de propa-

gande bolcheviste. Nous affirmons, de plus, que c'est grâce seulement à l'armée Ukrainienne de Petlioura et à l'armée du Secrétariat d'État de la région occidentale de la République Démocratique Ukrainienne que, ni les armées bolchevistes de la Russie, ni les troupes de Rakowsky n'ont, en aucun lieu, passé sur le territoire de Galicie. Par conséquent, la phrase empruntée à la presse chauviniste Polonaise sur les bandes bolchevistes n'est décidément pas conforme à la vérité. On sait que la presse polonaise appelle « bandes bolchevistes » l'armée régulière ukrainienne qui, repoussant d'un côté avec un dévouement héroïque l'assaut militaire impérialiste de la Pologne contre l'Ukraine, a défendu de l'autre côté, avec autant d'héroïsme, ce même pays contre l'invasion des armées bolchevistes russes tout en maintenant l'ordre et la discipline à l'intérieur.

Ces faits indubitables, que nous nous permettons d'affirmer ici avec la plus grande énergie, ôtent à la décision du Conseil Suprême l'apparence même de la justice et de l'objectivité et provoquent dans l'âme de tout le peuple ukrainien une indignation profonde et y font naître le sentiment de la plus grande injure. Tous les témoins impartiaux, entre autres tous ces nombreux délégués des Puissances de l'Entente qui, du mois de décembre 1918 à la fin de mai 1919, ont visité à plusieurs reprises la région occidentale de la République Démocratique Ukrainienne et qui ont eu l'occasion de connaître *de visu* l'état de choses, témoignent à l'unanimité que la région occidentale de la République Démocratique Ukrainienne, c'est-à-dire le territoire de la Galicie orientale, a toujours joui, sous la domination ukrainienne, de l'ordre et de la trau-

quillité, qu'il n'y a eu ni troubles, ni émeutes, ni pillages, ni pogroms, que tous les habitants, sans tenir compte de leur confession et de leur nationalité, et toutes les classes de la société, se sont trouvées également protégées par la loi et que les Polonais, en particulier, ont possédé toute la liberté et toute la possibilité de développer leur activité culturelle et nationale, conformément aux lois impartiales et justes alors existantes. Il résulte clairement de cette description du véritable état de choses qu'aucune pacification de la Galicie Orientale n'était nécessaire. Il n'y avait aucune raison de faire occuper ce pays par des troupes étrangères, mais, c'est de plus une injustice inique, de donner mandat d'occuper militairement à un Etat qui, en ce moment même, mène une guerre impérialiste dont le but est l'annexion de la Galicie, à un peuple qui, depuis des siècles, occupe une position traditionnellement ennemie de l'Ukraine, à une armée qui, pendant la guerre actuelle, a commis d'innombrables actes de violence et d'horreur envers la population civile ukrainienne. La longue liste journalièrement tenue de ces abominables horreurs donne le plus frappant témoignage de la manière dont les Polonais exercent leur mandat de la pacification de la Galicie orientale et dont ils protègent la vie et les biens de la population paisible pour détourner l'attention d'eux-mêmes.

..

Les Polonais lancent à grand bruit dans le monde entier des nouvelles qui sont, ou simplement fausses, ou très amplifiées, sur les atrocités des Ukrainiens envers les Polonais. Or, même si on prenait pour vraies des bagatelles, comparées

aux atrocités commises par eux-mêmes au vu et au su de tous, la fameuse pacification est exécutée par les Polonais de la manière suivante : Les Polonais arrêtent et détiennent dans les casernes, prisons et camps de prisonniers toute l'intelligence ukrainienne, les paysans et ouvriers conscients. Le commandant général de l'armée polonaise en Galicie Orientale a publié un ordre du jour spécial à cet égard. Ils transportent en masses la population ukrainienne en dehors de la frontière du pays ; ils incendient les églises gréco-catholiques ; ils assassinent en masse la population ukrainienne paisible, ils pendent et fusillent même les enfants, ils ont mis fin à toute organisation culturelle et presque entièrement à toute organisation économique des Ukrainiens sur tout le territoire occupé de la Galicie Orientale ; ils interdisent l'usage de la langue ukrainienne, ils anéantissent et emportent les archives historiques ukrainiennes, ferment les écoles ukrainiennes et brûlent les livres scolaires ukrainiens. Le peuple Ukrainien en Galicie Orientale se trouve, pour ainsi dire, dans un enfer, et les persécutions auxquelles il est soumis n'ont rien de pareil, même dans les anciennes atrocités des Turcs chez les Arméniens en Asie Mineure.

. . .

La population ukrainienne n'est pas la seule à devenir la victime sanglante de ce système polonais de pacification. On sait de même qu'après l'arrivée des troupes polonaises en Galicie Orientale commencèrent les pogroms juifs, dans lesquels les soldats et officiers polonais ont joué un rôle actif à Leopold et dans les camps de prisonniers à Kolomea et dans plusieurs petites villes de Galicie

Orientale. Il est donc bien naturel que l'occupation polonaise et la soi-disant pacification de la Galicie Orientale éveillent un écho fort retentissant dans l'Orient de l'Europe, parent par sa langue, sa culture et sa religion. Ce fait que la Conférence de la Paix à Paris a sanctionné une telle pacification ne pacifiera en aucun cas l'Europe centrale, pas plus que le fait que la Pologne abuse de son mandat pour extirper le peuple Ukrainien, pour détruire sa culture, pour ruiner ses biens. Tout cela engendrera, pour l'avenir, de nouveaux conflits militaires sur les frontières d'Orient.

Pour cette raison, nous faisons appel à la conscience humaine, au sentiment de justice, à la raison des politiciens des Puissances Alliées et, avant tous, aux membres du Conseil Suprême de la Conférence de la Paix. Nous faisons appel, non seulement dans l'intérêt de la souveraineté ukrainienne sur les territoires ukrainiens, non seulement pour défendre les droits les plus sacrés du peuple ukrainien à disposer librement de lui-même et pour protéger sa vie, ses biens et sa culture, mais dans l'intérêt général de l'humanité toute entière, dans l'intention de rétablir le plus tôt possible des relations normales dans l'Orient de l'Europe, dans l'intérêt d'une paix durable et pour assurer aux millions d'existences humaines la possibilité de vivre tranquillement.

Avant de montrer l'injustice de ce mandat accordé à la Pologne par la décision du Conseil Suprême et les conséquences politiques qu'il devra avoir pour l'Ukraine, pour son peuple, pour l'Europe Orientale et pour le monde entier, nous protestons solennellement contre ce mandat devant tout le monde civilisé au nom des idéals les plus

sublimes de l'humanité, au nom de la Démocratie. Nous réclamons l'intervention impartiale du Conseil Suprême pour mettre une fin immédiate à cette extirpation sans ménagement du peuple ukrainien en Galicie Orientale; pour faire cesser l'effusion du sang innocent, les tortures des prisonniers, la déportation de paisibles citoyens ukrainiens, les incendies des villages, le pillage des biens et la destruction de la culture. Les Polonais commettent tous ces crimes en abusant du mandat de pacification qui leur a été confié et réalisent l'extirpation du peuple ukrainien avec l'aide technique, militaire et pécuniaire, des Puissances Alliées. Toute la responsabilité morale de toutes les souffrances que le peuple ukrainien subit à présent et toutes les conséquences futures retombent sur le Conseil Suprême et sur les Gouvernements des Grandes Puissances Alliés. L'Etat, de même que le peuple ukrainien, ne peut pas renoncer et ne renoncera jamais à ses droits de libre disposition et à son droit de défense. Si les Polonais ou tout autre peuple menacent ses droits les plus sacrés et ses richesses les plus précieuses, alors l'Etat Ukrainien et tout son peuple seront forcés de faire tout ce que leur ordonnera l'instinct de la conservation.

• • •

Au moment où nous écrivons le présent mémoire, nous apprenons de Paris la nouvelle que le Conseil Suprême vient de faire encore une avance aux desseins de la Pologne impérialiste en autorisant l'établissement en Galicie d'une administration civile. L'Etat et le peuple ukrainien voient dans cette décision une nouvelle atteinte

mortelle et protestent d'une voix tremblante de douleur et d'indignation devant tout le monde civilisé contre une telle violation des droits les plus saints d'un peuple. Tous les arguments que nous avons invoqués contre une occupation militaire ont la même force quand il s'agit de l'administration Polonaise civile. Notre longue expérience nous dit qu'aucune des garanties dont il est parlé dans cette décision, ne peut donner de sécurité au peuple ukrainien. Comme les Polonais n'ont jamais jusqu'ici respecté les traités qu'ils avaient conclus avec les Ukrainiens dans le passé et que toutes les garanties, jusqu'à présent, n'ont existé que sur le papier, cette expérience nous fait conclure, sans aucune espèce de doute, que les Polonais ne manqueront pas d'ignorer aussi la garantie dont il est question dans la décision du Conseil Suprême. La Pologne ne manquera pas d'abuser de cette autorisation d'établir l'administration civile pour dénationaliser le pays, terroriser la population et exercer toute sa force pour influencer sur les résultats d'un référendum général, même s'il faut user de violence, et de corruption. Aussi, le référendum sera loin de représenter la volonté libre du peuple de sorte que ni l'Etat ukrainien, ni son peuple ne peuvent se contenter d'une telle solution de cette question.

∴

Tous ces motifs nous obligent à faire entendre une protestation des plus énergique contre la nouvelle décision du Conseil Suprême du 11 juillet 1919.

L'action Polonaise d'anéantissement sur le territoire de la République Ukrainienne Occidentale, en Galicie Orientale a commencé avec la première

invasion de l'armée Polonaise en Galicie Orientale, au mois de novembre 1918. Il parut alors évident que les Polonais voulaient tirer profit de leur prépondérance et de l'occupation du pays ukrainien pour tourmenter la population ukrainienne intelligente et les paysans nationalistes et pour anéantir les chefs du mouvement national. Des villages entiers furent dépeuplés par des massacres et dépouillés de tous leurs biens ; des milliers d'Ukrainiens furent internés et déportés dans les camps en Galicie Occidentale Polonaise et dans le Royaume de Pologne. De même des assassinats et des atrocités furent commis envers les officiers et soldats ukrainiens qui avaient été faits prisonniers. On défendit à Léopol l'écriture ukrainienne en lettres cyrilliennes et on suspendit la publication du journal ukrainien *Wpered (en avant)* permise depuis peu de temps. Toutes ces atrocités et ces violences devinrent la base d'un système d'anéantissement dès le moment où, par décision du Conseil des Cinq à Paris, les Polonais reçurent le mandat de la soi-disant pacification du pays ukrainien jusqu'à la rivière de Zbrucz et la permission d'y employer l'armée de Haller.

Nous reparlerons à la fin de cette note de la manière dont les négociateurs polonais vinrent à bout de persuader au Conseil des Cinq de confier à l'armée polonaise la pacification du pays. Nous citerons en premier lieu les faits et les témoignages qui démontreront à tous les gens réfléchis qu'il s'agit à présent en Galicie Orientale d'un terrible règlement de compte entre les autocrates et les annexionnistes Polonais et le mouvement national d'indépendance du peuple ukrainien. Pour les Polonais, il s'agit de tirer de la situation politique

et du temps le moyen d'anéantir par le feu et par le sang la classe cultivée des Ukrainiens et le travail civilisateur du peuple ukrainien et d'incorporer à jamais comme district Polonais dans l'Empire Polonais, un pays qui, à cause de sa faiblesse, se trouve dans l'impossibilité de résister. L'action Polonaise d'extirpation tend à décimer la population ukrainienne et surtout la classe cultivée des Ukrainiens, à détruire la culture nationale Ukrainienne et la vie intellectuelle, même l'église Gréco-catholique. Une marque caractéristique des relations entre Polonais et Ukrainiens, c'est le travail destructif des chauvinistes Polonais. Mais le couronnement pour ainsi dire de cette action de polonisation est la colonisation de la Galicie Orientale par des légionnaires Polonais et par les invalides, que les Polonais ont tué, on le sait par les débats sur le projet d'une réforme agraire à la Diète de Varsovie.

..

L'action polonaise de l'anéantissement, en Galicie Orientale a été décrite par des rapports sur les événements les plus saillants et des témoignages portant sur les brutalités exercées sur la population Ukrainienne, l'arrestation et l'internement en masse, les arrestations des Ukrainiens qui, à Lemberg, et dans toute la région, ont pris des formes vraiment incroyables. Chaque jour, des centaines d'Ukrainiens ont été arrêtés sur tout le territoire occupé par les Polonais : ils ont été transportés à l'intérieur de la Pologne et internés dans les camps organisés à cet effet. Les camps d'internement principaux sont à Lemberg, Dabie, Wadowice, Baranow, Szeplioryn et Powiadeki, en Galicie Orientale et dans les casernes horribles des

places fortes de Modlin et Varsovie. A Lemberg, rien qu'à la maison de correction Brigidki qui est destinée aux criminels les plus dangereux sont déjà internés plus de 2000 Ukrainiens parmi lesquels, il y a plus de 200 curés. Elle regorge de prisonniers de sorte que beaucoup d'entre eux n'ont pas de place pour se coucher sur le sol ; parmi les internés, il y a aussi des mères avec des petits enfants âgés de quelques mois. On peut même trouver dans le camp de détention de Wadowice une femme, Anastasia Widyj avec un enfant de six semaines. Là encore, il y a douze enfants de deux à dix ans.

Le 1^{er} juillet, les Ukrainiennes suivantes avec leurs enfants furent internées à Brigidki : Madame Kiczera, institutrice de Wiszenka avec son enfant de deux mois, Madame Anastasia Zwir avec un enfant de cinq ans, Anna Zelena de Zamionka. On trouve parmi les internés, fait très remarquable, des personnalités ukrainiennes distinguées et partout bien considérées qui n'ont commis aucune faute et qui ont été jetées à la légère dans les casernes les plus horribles. Il est évident que le but est de faire disparaître ces personnalités. Ces derniers temps, on a interné plus de 200 Ukrainiens très considérés tels que le Vicaire général et Conseiller consistorial de la ville de Kamionka-Strumilova *Cehelsky*, vieillard de 73 ans qui, à cause de ses mérites dans l'église Gréco-catholique et parmi la population, fut distingué plusieurs fois par le Saint-Siège, le professeur de l'université de Léopol Dr Cyril *Studynskyj*, le Directeur de la Société d'assurance Dnjester Wladymir *Ochrymowycz* et le député du parlement Autrichien Venceslas *Budzynowsky*.

Ces internés sont traités brutalement : ils sont insuffisamment nourris et les malades restent sans aide médicale. Il ne faut donc pas s'étonner si, presque tous les jours, plusieurs Ukrainiens meurent dans des prisons horribles. Pour recevoir des Ukrainiens internés, on choisit à Léopol la caserne de la rue Lyczakowska, bien qu'il y ait dans la ville plusieurs casernes vides plus nouvelles et des maisons privées. La caserne susmentionnée a des cellules effroyables, totalement obscures et humides et les Ukrainiens y sont tellement entassés qu'ils meurent d'une mort lente. C'est la conviction de tout le monde qu'aucun de ces malheureux ne reverra la lumière du jour. Plus horrible que l'internement en masse et l'arrestation, sont les meurtres et les cruautés infligés aux soldats et aux citoyens ukrainiens.

Les faits suivants sont irrécusablement constatés : au passage des troupes Polonaises à Jesupol, près de Halitsch, non moins de seize paysans furent pendus sans procès en une seule journée ; le curé Pelech, ecclésiastique très paisible et avantageusement connu à Radechow, le curé Andry Pelenskyj fut également fusillé sans procès par les troupes Polonaises à Lysiatycze près de Stryj. Dans la ville Stryj, les troupes polonaises fusillèrent le curé Ostap Nizankowskyj qui fut longtemps le vicaire de l'administration du district et directeur des organisations agricoles. A Wodniky, près de Bobrka, des légionnaires polonais crevèrent les yeux du paysan Jasko Bondar avec une baïonnette parce qu'il résistait à la réquisition de sa dernière vache. Bondar est devenu aveugle. A la population de ce village, tous les biens furent

pris, ainsi que des vêtements, du linge et de l'argent. A Woloszyna, près de Bobrka, le maître supérieur Kazanicki Yvan fut saisi par les troupes polonaises et, pendant son transport à Lemberg, battu jusqu'au sang, au point de rester anéanti sur le sol, couvert de sept blessures béantes. Pendant le transport de quatre prisonniers à Kolpapkow près de Lemberg, d'autres prisonniers Ukrainiens furent saisis par des soldats et battus jusqu'au sang. Le commandant de ces groupes disait : « il est inutile d'emmener ces chiens-là » et les prisonniers furent tués à coup de revolver. La femme du médecin supérieur Madame Goldberger a été témoin oculaire de cet acte : l'employé au chemin de fer de Léopol Krissa qui retournait dans sa famille de Tarnopol fut arrêté sur le champ et fut battu. Mis au cachot durant une semaine, son épouse, une polonaise qui venait pour lui porter à manger, fut repoussée par le commandant du cachot. « Il faut, dit-il, affamer votre époux et le tuer ». A Pidberezzy près de Winniki, des centaines d'hommes innocents furent battus jusqu'au sang par des légionnaires polonais de telle manière qu'ils étaient noirs des coups reçus.

Une veuve mère de sept enfants et le chantre de Labie, près de Bobrka furent pendus sans procès, sous le prétexte qu'un fusil laissé par des Ukrainiens avait été trouvé près de la maison de la veuve. Un certain conseiller des chemins de fer Maliszewskyj, arrêté à Zloczow par des troupes polonaises, fut l'objet d'un cruel traitement. Maliszewskyj était commissaire des chemins de fer sur la ligne Brody-Krasne et Podwoloczyska Krasne. Les capitaines Bachmann et Reicher, membres de la mission américaine qui séjour-

naient à Krasne le connaissent. Les soldats polonais frappèrent le malheureux au point qu'ils lui brisèrent les pieds et les mains. Après qu'il eut perdu connaissance, ils transportèrent à Krasne Maliszewkyj en danger de mort. Des groupes entiers appartenant aux classes supérieures ukrainiennes ont été fusillés par des soldats polonais qui traversaient Sambor, Stryj et Stanislawiw; leurs noms seront publiés. Le prêtre Demczuk, vieillard de soixante dix ans, fut fusillé à Sokal, parce que son fils était Ukrainien.

Une patrouille ukrainienne sous le commandement du cornette Kossar fut faite prisonnière près de Bartiatyn. Lorsque les prisonniers arrivèrent à Léopol, le susdit Kossar fut fusillé sur le champ par un légionnaire polonais. De même sept soldats ukrainiens emprisonnés à Luraczow furent fusillés près de Siedliska. A Chyrow, le lieutenant ukrainien Kremeczko et beaucoup d'autres furent fusillés. Le médecin Karl Kure de Vienne raconte qu'il a vu pendant son séjour à Stanislawiw immédiatement après l'occupation de cette ville par des légionnaires polonais le fait suivant : « les soldats polonais pénétrèrent dans l'hôpital militaire, en firent sortir des soldats ukrainiens gravement blessés et les fusillèrent. Un lieutenant ukrainien fut également tué, qui se trouvait dans le même hôpital. Les meurtres perpétrés par les légionnaires polonais sur les soldats ukrainiens blessés et malades sont partout tristement célèbres ». Des violences exercées par les Polonais sur les femmes et les filles ukrainiennes, particulièrement sur celles qui appartiennent à la classe cultivée, des viols accomplis par les soldats polonais. Nous ne mentionnerons que les cas

suivants irrécusablement constatés : à Winniki, près de Lemberg, des jeunes filles appartenant à la classe intelligente furent trainées hors de leurs maisons et violées publiquement. Pour obtenir leur mise en liberté, de grosses sommes d'argent furent demandées et, quelquefois, 5000 couronnes furent payées pour libérer ces malheureuses victimes de la violence polonaise. Le 8 mai, le sergent-major polonais Jaworski racontait à Lemberg : « Après que nous eûmes occupé Risna, notre premier travail fut d'amener le bétail. Quiconque faisait opposition était massacré sur le champ ; les autres soldats se jetèrent sur les femmes et moi j'obtins une fille de douze ans que les troupes polonaises violèrent. La nuit du 23 au 24 mars, deux filles ukrainiennes furent traitées avec une brutalité incroyable ; c'étaient les filles Anna Mahun et Anna Ciliw de la ville Piddubce. Les deux victimes furent tenues par les bras et les jambes par des soldats polonais qui les entouraient pendant que les autres soldats les violaient. Cela résulte de la déclaration d'un Tchèque sur la brutalité polonaise.

Cette description des traitements de la population ukrainienne, particulièrement de la classe civilisée des Ukrainiens, et les effets qui résultent de ce système d'anéantissement barbare exercé par les Polonais sont confirmés par les étrangers qui ont eu l'occasion de voir la situation terrible des Ukrainiens. Dans le journal, très apprécié à Prague, *Narodny Listy* du 26 février 1919, se trouve la description suivante envoyée par un correspondant de ce journal : « Les Tchèques qui étaient prisonniers en Pologne et retournent à ce moment dans leur patrie racontent des faits horribles

sur la situation des Ukrainiens emprisonnés par les Polonais. Les prisonniers Ukrainiens sont plus mal traités que le bétail ; c'est au point qu'ils ont l'air de cadavres vivants ; leurs yeux sont creusés, les os des pommettes sont saillants. Leurs vêtements sont déchirés et en lambeaux. Affamés, ils cherchent dans les rues les croûtes rognées jetées par nos soldats, car les Polonais jettent à la boue le pain qui doit être distribué aux prisonniers Ukrainiens, qui meurent de faim et du typhus ».

Personne ne prend soin des prisonniers Ukrainiens. Ceux qui doivent entrer à l'hôpital sont menés en voitures trainées par d'autres soldats Ukrainiens malades. On les insulte en route et souvent on rejette de l'hôpital les Ukrainiens encore malades. Plusieurs fois, les malades sont morts en route des atrocités qu'ils ont eues à souffrir.

Déjà, pendant la première invasion des troupes polonaises, des villages ukrainiens furent totalement pillés et brûlés, particulièrement les villages dont la population ukrainienne était considérée comme patriote. Dans le district de Sadowa Wisznia, près de Leopold, sept villages furent réduits totalement en cendres. La population fut tuée à coups de baïonnette, et tout cela en vertu d'un ordre du général Maskiewicz, qui, en raison de sa cruauté, fut mis en disponibilité. Mais les soldats polonais et les chauvinistes poussèrent de si hauts cris qu'après trois jours le général Maskiewicz fut prié, par le Gouvernement polonais de Varsovie, de reprendre le commandement des troupes et agir comme il voulait.

Les derniers forfaits incidents qui nous rappellent la cruauté la plus barbare accomplie dans

les Balkans et en Arménie et qui la surpassent sont les meurtres suivants : le village de Czercze était connu pour ses sentiments patriotiques ukrainiens, et il fut décidé de le punir d'une façon exemplaire ; le village fut cerné par des légionnaires polonais et on mit le feu à tous les coins. La population qui s'enfuyait fut assassinée à coups de baïonnette ou fusillée ; on vit les soldats polonais saisir les enfants ukrainiens et les jeter vivants dans le feu.

L'anéantissement des biens nationaux et la proscription de la culture nationale sur tout le territoire Ukrainien occupé par les Polonais furent accomplis systématiquement.

On a déjà parlé de l'interdiction de la langue écrite ukrainienne et de la suppression de la presse Ukrainienne. Il n'est publié en ce moment qu'un seul journal rédigé en langue ukrainienne sur tout le territoire Ukrainien occupé par les Polonais. De plus, les rédacteurs du journal quotidien *Wpered* qui paraissait depuis longtemps ont été arrêtés et emprisonnés ; toutes les institutions scientifiques ont été fermées et pillées par les Polonais ; à Léopol, l'Union Coopérative des Agriculteurs « Silskyj Hospodar » et « Sojuz Torhowelnych Spilok » (Union des Sociétés Commerciales) ont été fermées, et leur encaisse, dépôts de monnaies et magasins ont été saisis. Aucune imprimerie Ukrainienne ne travaille ; toutes ont été saisies par les Polonais, même l'imprimerie de l'ordre de Saint-Basile à Zolkjewa a été réquisitionnée et les archives, ainsi que la bibliothèque ont été en partie anéanties ou pillées par les Polonais. L'imprimerie et les archives de l'institut Staropigien à Léopol,

le plus important des instituts culturels ukrainiens de la Galicie Orientale qui déjà au XVIII^e siècle s'occupait de propager la littérature ukrainienne et qui rendit de grands services particulièrement sous le rapport des affaires ecclésiastiques, subirent le même sort. Le couvent de l'ordre Saint-Basile à Krechow et sa bibliothèque furent pillés et 43 prêtres furent menés en exil dans la Pologne Occidentale. Le théâtre ukrainien, de même que toutes les écoles primaires et secondaires de Léopol furent fermées. Des passants trouvèrent dans la boue, sur la route de Zolkiew à Krechow, des antiquités précieuses et des manuscrits presque complètement détruits qui avaient été volés par les Polonais. Les livres ukrainiens des écoles primaires qui étaient légalement en usage dans les écoles primaires ukrainiennes furent brûlés en masse sur l'ordre des inspecteurs primaires polonais.

Il fut ordonné aux commissaires des villages de faire porter en un même lieu tous les livres d'instruction en langue ukrainienne et d'y mettre le feu; de cette manière, il ne reste pas un seul livre ukrainien d'instruction. L'emploi, soit oral, soit écrit de la langue ukrainienne par les autorités est rigoureusement défendu sur le territoire ukrainien occupé par les Polonais. Tous ceux qui parlent la langue ukrainienne sont punis de punitions corporelles. Comme témoignage de cette brutalité inouïe, nous mentionnerons les faits suivants : le chanoine du Consistoire Catholique Grec à Przemyśl, le Dr. Bohaczewskyj fut frappé par les soldats polonais parce que lorsqu'il fut interrogé il déposa en langue ukrainienne. L'officier polonais qui y assistait, ordonna personnellement de brutaliser le chanoine en disant : « Enseigne à

ce pope qu'il ne se serve plus de cette langue de pourceaux. » Le chanoine Bohaczewskyj fut frappé si brutalement que son visage ne formait plus qu'une plaie sanglante. Alors, le chanoine Bohaczewskyj fut saisi et mené au bureau de l'administration du district, à Przemyśl. Enfin, une députation de femmes ukrainiennes intervint auprès du préfet afin d'obtenir la mise en liberté du chanoine. Le préfet du district avoua qu'on avait tort d'agir ainsi envers lui, mais qu'il était impossible de le mettre en liberté, vu l'état dans lequel il se trouvait.

A Przemyśl, également, un certain Pankiowskyj, fils d'un prêtre ukrainien de l'arrondissement de Stryi fut brutalisé parce qu'il déposait en langue ukrainienne au cours du procès-verbal qui fut dressé contre lui. En présence d'un officier, il fut battu par le caporal de service, contraint de déposer en langue polonaise, de signer le procès-verbal en écriture polonaise et de prêter serment à l'Etat polonais. Sur tout le territoire occupé, les fonctionnaires ukrainiens furent congédiés et remplacés par des Polonais. Comme il n'y a pas de personnel suffisant, les Polonais sont contraints d'employer des fonctionnaires de nationalité Ukrainienne, mais ceux-ci n'occupent que des fonctions subalternes. Et encore ne sont admis dans ces emplois que ceux qui prêtent serment à l'Etat Polonais.

..

Bien qu'il n'y ait encore rien de décidé sur le sort de la Galicie orientale, sous le rapport du droit public, tous les commissaires des villages ont été contraints de prêter serment. Tout le monde sait que la population de la Galicie orientale professe la

religion greco-catholique qui est par sa nature un rempart contre la polonisation de la Galicie orientale parce que la population polonaise appartient en son entier à l'église catholique Romaine et se distingue de la population ukrainienne par l'usage de la langue latine et les exercices religieux. Il ne faut donc pas s'étonner que les Polonais s'attachent avec un tel acharnement à la destruction de l'église Greco-Catholique et du clergé Ukrainien. Le nombre des ecclésiastiques Ukrainiens arrêtés jusqu'à ce jour dépasse le chiffre de mille ; la plupart des églises Greco-Catholiques sont pillées par des soldats polonais et utilisées comme écuries pour le logement des chevaux et même comme latrines.

Cela s'est vu à Pikulowice, Donazyr et dans plusieurs autres villes. Les processions publiques des Ukrainiens ont été interdites et, particulièrement le chant des cantiques en langue slave ecclésiastique et cela, sous peine de graves châtiments. De même, le clergé ukrainien, particulièrement celui d'un rang supérieur, est brutalisé et insulté publiquement par des soldats polonais. Un exemple entre beaucoup d'autres : des soldats polonais piétinèrent le curé du village de Botulice, vieillard de soixante-dix ans, interné à présent à Ruska, parce qu'il faisait sa prière en langue ukrainienne.

Des curés ukrainiens sont enfermés avec les criminels et les bandits dans une cellule où ils sont brutalisés et tournés en dérision. Ainsi, dans la ville de Uhnów, le curé ukrainien Marko Gij a été placé avec des bandits notoires dans une cellule. Le gardien de la prison revêtit alors des vêtements sacerdotaux de l'église Grecque-Catholique et se mit à officier en se moquant du curé devant les

autres prisonniers. Les hauts dignitaires de l'église Grecque-Catholique sont brutalisés et insultés par les troupes polonaises. Chaque jour, une patrouille polonaise entrait chez l'évêque greco-catholique de Przemyśl le Docteur Kocylowskj, homme tranquille qui jamais ne s'est occupé de politique, opérant des perquisitions à domicile, l'injuriant et menaçant de le fusiller. Le plus haut dignitaire de l'église catholique Grecque : le Comte André Szeptyckyj a été confiné dans son hôtel de Saint-George, parce que le Métropolitain voulait se plaindre à Pilsudsky de la brutalité exercée sur les Ukrainiens et voulait, dans ce but, conférer avec le Commandant Suprême Polonais. Devant le palais du Dignitaire Ukrainien, sur la place de Saint-Georges, on a placé une patrouille polonaise et il est défendu, sous peine d'arrestation, d'introduire quelqu'un chez le Métropolitain. La patrouille a l'ordre de surveiller attentivement le Métropolitain et de prendre toutes les mesures afin qu'il ne quitte pas ce palais. Le traitement de l'église Greco-Catholique par les Polonais est le meilleur témoignage de la façon avec laquelle les Polonais songent à propager la culture occidentale en Orient et montre les efforts de la colonisation polonaise. Comme dernier moyen employé par les Polonais pour annexer méthodiquement le territoire Ukrainien dans la Galicie Orientale on emploie les éléments polonais de la même façon que les Prussiens autrefois faisaient en Pologne.

Il est vrai que déjà, du temps de la domination autrichienne, les Polonais s'étaient efforcés de coloniser avec des éléments polonais la Galicie Orientale au moyen des parcellements volontaires et de soi-disant biens rentables. Depuis que l'Etat polo-

nais a été fondé et depuis que la Galicie Orientale leur a donné en partage pour être soi-disant pacifiée, les Polonais se trouvent maintenant tout-à-fait libres dans leurs mouvements. On discute justement actuellement à la Diète de Varsovie un projet de réforme agraire concernant la réforme du terrain qui contient les dispositions suivantes : le libre parcellement des grands biens fonciers est interdit ; le parcellement ne peut être exécuté que par l'office de colonisation polonais. Les biens parcellés ne doivent être donnés que d'après le rang et à ceux qui ont droit avant toute autre personne à l'achat des biens parcellés ; les domestiques employés chez les grands propriétaires fonciers, et, après les expériences faites, seulement à ceux de nationalité polonaise. Viennent ensuite comme ayant droit à l'achat, les légionnaires polonais et les invalides et ce n'est qu'en quatrième ligne que viennent les paysans demeurant dans les communes. Pour eux, on a encore ajouté les clauses suivantes : les parties de terrain parcellées ne pourront être cédées qu'autant que les intérêts de l'Etat ne seront pas mis en jeu par une telle décision.

Il n'y a pas besoin d'expliquer d'une façon détaillée quel est le but de ces clauses se rapportant surtout aux territoires annexés nullement polonais et se trouvant dans la partie de la Galicie Orientale.

∴

Il faut connaître la façon dont les pays étrangers ont été induits en erreur par les Polonais pour ce qui se rapporte à la situation réelle en Galicie. Les polonais n'ont réussi à obtenir la soi-disant pacification de la Galicie Orientale que par suite

de la manière dont ils ont représenté l'armée ukrainienne. Ils l'ont montrée, combattant en Galicie comme une bande de bolcheviste qui n'a autre chose à faire qu'à exercer des actes de cruauté envers les Polonais innocents de la Galicie Orientale. Les journaux polonais ont collectionné un certain nombre d'actes de cruauté qui auraient été commis par les Ukrainiens afin de pouvoir s'en servir à Paris. Les représentants des Puissances Alliées qui ont parcouru ce territoire et qui ont eu l'occasion de s'informer d'une façon impartiale sur les lieux du véritable état de choses dans le territoire dépendant de l'administration ukrainienne ne peuvent dire qu'une chose, c'est qu'il n'y a eu aucune bande bolcheviste dans la Galicie Orientale, qu'il y a eu et qu'il y a une armée nationale ukrainienne qui n'a d'autre devoir que celui de protéger le pays de l'invasion polonaise et qu'après la proclamation de la République Ukrainienne Occidentale indépendante, il a régné un ordre et une tranquillité complètes dans ce pays. Donc, les nouvelles que les Polonais ont répandues à l'étranger parmi les personnes influentes et surtout parmi les cercles dirigeants sur les actes de cruauté soi-disant accomplis sur les Polonais innocents ne sont pas du tout conformes à la vérité et n'ont été lancées que pour arriver plus facilement au but qu'ils désiraient atteindre.

La méthode employée par les hommes d'État Polonais se servant de ces prétendus actes de cruauté commis par les Ukrainiens, n'est pas nouvelle ; et ceux qui ont eu à s'occuper des élections faites par les autorités polonaises en Galicie connaissent très bien cette méthode. Les Polonais se plaignirent alors auprès du Gouvernement

Central Autrichien qui était toujours prêt à les écouter, d'une prétendue erreur employée par les Comités Electoraux Ukrainiens ou bien encore de soi-disantes révoltes. Leur but était de pouvoir obtenir l'arrestation en masse d'électeurs Ukrainiens, pour pouvoir faire élire le candidat Polonais dans les arrondissements où la population Ukrainienne formait la majorité. Cet état de choses ainsi que les tricheries électorales et la façon dont le Gouvernement Central fut induit en erreur furent discutés et mis en lumière au Parlement Autrichien. Mais la vérité apparut malheureusement trop tard car le but poursuivi était déjà atteint.

Nous donnons ci-après quelques détails qui illustreront la façon d'agir des Polonais en ce qui concerne le prétendu bolchevisme de la population ukrainienne et des soi-disants actes de cruauté exercés sur des Polonais, etc. Il y a quelque temps, les journaux polonais répandaient la nouvelle qu'un certain Pierre Blacharskyj, un Polonais, avait été arrêté par les ukrainiens, que ceux-ci lui avaient arraché la langue, crevé les yeux, coupé le nez et marqué une croix sur son front. Le journal hebdomadaire de Lemberg *La Tribune* fit même paraître une photographie du prétendu Blacharskyj. L'archevêque polonais Bilezowski fit paraître une lettre pastorale concernant l'affaire Blacharskyj. Toute la Pologne fut de cette façon absolument convaincue des traitements cruels dont les Ukrainiens s'étaient rendus coupables sur la personne de Blacharsky et il n'y a aucun doute que l'image de ces cruautés ukrainiennes n'a été envoyée par les Polonais à l'étranger.

Quelle ne fut pas la surprise des polonais de

Lemberg lorsqu'il y a quelques jours Blacharskyj qui n'avait été que retenu par les Ukrainiens à Stanislaviv et y demeurant en liberté, fit son apparition à Lemberg après que Stanislaviv fut de nouveau repris par les Polonais.

..

Les officiers Roumains qui ont occupé une partie de la Galicie Orientale et qui ont eu connaissance de toutes ces choses pourront donner un témoignage probant de la façon dont les éléments étrangers ont été induits en erreur par les Polonais au moyen des racontars inventés et de faits complètement défigurés et pour cause. Il n'est pas besoin de dire vu qu'il s'agit d'une tierce personne, d'un observateur tout-à-fait sérieux que ce témoignage est d'une grande valeur pour les Ukrainiens. Comme d'un autre côté les Roumains étaient en bons rapports avec les Polonais après l'occupation de la partie méridionale de la Galicie et des lignes de chemin de fer de Delatyn à Kolomea et Delatyn-Keroesmoeze, les officiers Roumains furent très surpris du nombre incalculable de dénonciations que leur firent les Polonais contre les Ukrainiens et qui faisaient craindre les choses les plus effroyables pour l'armée roumaine. Ainsi, le Commandant Roumain à Kolomea fut averti par les Polonais que tous les soldats Roumains avaient été massacrés dans les environs par la population et que les bandes bolchevistes Ukrainiennes étaient en marche. De pareilles dénonciations calomniatrices furent également faites contre des particuliers, par exemple, contre les membres de la Mission de la Croix-

Rouge Ukrainienne, contre le D^r Alexandre Maritzak, Conseiller de la dite Mission qui fut dénoncé comme bolcheviste et accusé d'avoir tué vingt soldats Roumains. Le commandement Roumain naturellement prit immédiatement des mesures sévères, ordonna une enquête et le D^r Maritzak fut emprisonné comme personne dangereuse. Deux jours après, le commandement Roumain avait complètement changé sa première manière de voir, la preuve étant faite que toutes les dénonciations polonaises avaient été inventées et qu'elles n'avaient pour but que d'exciter les troupes Roumaines d'occupation contre la population Ukrainienne. Tout le contenu de ce que nous venons de décrire peut être aisément certifié par le témoignage des officiers supérieurs roumains : MM. le Général Zadik, le Colonel Gerotta ou le Commandant Daszkiewicz.

Imp. ROBINET-HOUTAIN, 17, rue Littré, Paris VI^e.
